



Règlement Biathlon nordique et marche nordique du 4 octobre 2026

Nous vous proposons : 2 parcours avec un **départ unique à 9h40.**

- * un biathlon nordique de 11,500 km
- * une marche nordique de 9km
- * **ces deux épreuves chronométrées se déroulent dans le respect des gestes et postures définis pour la marche nordique en compétition.**
- * **inscription possible le 4 octobre de 7h30 à 8h45, uniquement pour la marche nordique 9km.**
- * retrait des dossards dans les halles de 7h30 à 9h
- * l'utilisation de deux bâtons spécifiques « marche nordique » est obligatoire.

Spécificité Biathlon :

- * pour le biathlon nordique il n'y a aucun risque, nous vous prêtons des carabines laser
- * il y aura 4 séries de **5 tirs couchés.**
- * pour une série de 5 tirs vous disposerez de « 8 balles »
- * en cas d'échec sur une série de tir, un tour de pénalité (100m) sera imposé par cible manquée.
- * **l'initiation au fonctionnement de la carabine se fera de 7h30 à 9h à proximité du départ.**
- * chronométrage sur les deux épreuves.

Tarifs, inscriptions et renseignements :

- * **marche nordique 10€**
- * **biathlon nordique 15€**
- * ouvert aux personnes de 18 ans et plus, au 4 octobre 2026
- * **les inscriptions** s'effectuent en ligne sur le site : **IPITOS** jusqu'au 1er octobre 2026 à 20h.
ou par courrier à envoyer à Jean Luc Grippon, 52 le Vieux chemin 49250 Beaufort en Anjou
bulletin d'inscription sur : <https://beaufortrandos49.e-monsite.com/>
Date limite de réception par courrier : 2 octobre 2026.
- * en cas de non-participation à l'épreuve, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursés.

Conditions d'inscription et certificat médical :

- * **marche nordique et biathlon nordique ouvert:**
 - aux licenciés FFRandonnée saison 2026 / 2027, après avoir certifié, avoir pris connaissance du document édité par la COMED de la FFRandonnée et signé l'attestation sur l'honneur.
Document et attestation en ligne sur le site : <https://beaufortrandos49.e-monsite.com/>
 - aux licenciés F.F.A. saison 2026 / 2027 ou présentant un PPS de moins de 3 mois au 4/10/2026.
 - à toutes personnes, conformément à l'article L231-2-1 du code du sport présentant un certificat médical mentionnant l'absence de non-contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition de moins de 6 mois à la date du 4/10/2026.
- les licences, les PPS, les attestations et les certificats médicaux pour les non licenciés seront à présenter au retrait des dossards.

Les ravitaillements :

- * 1 ravitaillement sur le 9 km, eau, gâteaux sucrés salés, fruits.
- * 2 ravitaillements sur le 11,500 km, eau, gâteaux sucrés salés, fruits.
- * à l'arrivée boissons, fruits et récompenses

Droit à l'image :

- * tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, en conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, il autorise à fixer, reproduire et communiquer les photographies prises dans ce cadre.
Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter les photos et vidéos prises sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Loi informatique et liberté :

- * conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant.
Chaque participant du biathlon nordique est informé de la publication des résultats sur le site internet de Beaufort Randos49 : il dispose d'un droit d'opposition s'il ne souhaite pas figurer sur ces publications.
- * du fait de son inscription, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il peut demander aux organisateurs le retrait des informations le concernant par simple demande mentionnant ses nom, prénom et adresse.

Assurance et responsabilité

- * le club organisateur, Beaufort Randos49, est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA contrat d'assurances n°**41789295M0006**,
- * les licenciés FFRandomnée et FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident, liée à leur licence.
- * Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.
- * Les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques, les vols, les pertes ainsi que les accidents qui ne seraient pas de leur fait.

Annulation de l'épreuve en cas de force majeure

- * en cas d'annulation de l'épreuve, indépendamment de la volonté de l'organisation, mettant en cause la sécurité des marcheurs (arrêté préfectoral, météo, inondations épidémies...), les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Beaufort Randos49
beaufort.randos@gmail.com
renseignements : 06 71 07 93 77